

Exemple de remboursement du niveau de garanties S3

Les soins et les honoraires sont mieux pris en charge s'ils sont effectués par un professionnel de santé adhérent à l'OPTAM. La contraception féminine non remboursée par la Sécurité sociale est remboursée dès ce niveau de garanties.

Exemple	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'Assurance maladie obligatoire	Remboursement PRO BTP S3	Reste à charge S3
Hospitalisation				
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20,00€	0€	Frais réels	0€
Opération chirurgicale de la cataracte : honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés ¹	355,00€	247,70€	107,30€	0€
Opération chirurgicale de la cataracte : honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres ²	431,00€	247,70€	24,00€	159,30€
Soins courants				
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25,00€	16,50€	7,50€	1,00€
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30,00€	20,00€	9,00€	1,00€
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés ¹	44,00€	20,00€	23,00€	1,00€
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres ²	56,00€	15,10€	6,90€	34,00€

¹adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO = Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (Chirurgie - Obstétrique), soit un accord limitant les dépassements d'honoraires, pour permettre de meilleurs remboursements au client.

²non adhérent à un DPTAM

